

**PREMIÈRE DEMANDE DE DISPONIBILITÉ
Pour l'année scolaire 2024/2025**

Imprimé destiné aux enseignants qui n'étaient pas en disponibilité en 2023/2024

**(cette demande doit être impérativement accompagnée des pièces
justificatives mentionnées dans le tableau joint en annexe 1)**

DIPER

À retourner avant le **31 mars 2024** à l' **IEN** en charge de la **circonscription** de votre école de rattachement si vous aviez une affectation en 2023/2024 ou directement à la DSDEN de la Charente-Maritime si vous n'aviez pas d'affectation (détachement, congé parental, CLD...)

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Grade : Professeur des Écoles : Titulaire Stagiaire en 2023/2024 (titulaire au 01/09/2024)
 Instituteur

Établissement d'exercice (nom et commune) en 2022/2023 :

Circonscription :

Adresse personnelle :
.....

N° de téléphone du domicile : N° de téléphone portable :

Mail :

Disponibilité de droit : (cf. l'annexe 1A pour les pièces justificatives à fournir) :

- pour élever un enfant de moins de 12 ans
- pour donner des soins à un proche atteint d'un handicap
- pour donner des soins à un proche suite à un accident ou une maladie grave
- pour suivre son conjoint
- pour se rendre à l'étranger ou dans les DOM-TOM en vue d'une adoption
- pour exercer un mandat d'élu local

Disponibilité sous réserve des nécessités de service : (cf. l'annexe 1B pour les pièces justificatives à fournir) :

- pour études ou recherches
- pour créer ou reprendre une entreprise
- pour convenances personnelles

Si votre demande est conditionnelle, précisez le motif de votre condition :

- non-obtention d'un exeat dans un autre département non-obtention d'un congé de formation
- non-obtention d'un temps-partiel sur autorisation

L'intéressé(e) certifie avoir bien pris connaissance du fait :

- qu'il perdait ses droits à rémunération, avancement (sauf sous certaines conditions pour les enseignants exerçant une activité professionnelle durant leur disponibilité et pour les enseignants bénéficiant d'une disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans) et retraite,
- qu'il perdait son poste dès acceptation de sa demande,
- que l'octroi de sa demande n'était valable que pour toute la durée de l'année scolaire 2024-2025 et qu'il devra effectuer soit une demande de réintégration soit une demande de renouvellement de sa disponibilité pour l'année scolaire 2025-2026,
- qu'il s'engageait à fournir à la DIPER toute information concernant un changement d'adresse, d'état civil ou de situation familiale pendant sa période de disponibilité.

Fait à le
Signature de l'intéressé(e) :

Fait à le
Signature de l' IEN de circonscription :